



SITE INTERNET : lepetitdome.free.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PETIT DÔME

Le Petit Dôme est un lieu de jeu, de rencontre et d'échange, ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte familial (uniquement parents ou grand-parents). Les futurs parents sont aussi les bienvenus. Ce lieu est géré par une association loi 1901.

L'ACCUEIL

Le Petit Dôme est ouvert, le **mardi** et **jeudi** (jeu libre) ainsi que le **vendredi** (avec activités organisées) de **9h15 à 11h30** au Rez de Chaussée du Pavillon Malglaive situé **12, rue de Sèvres à Ville d'Avray**. Il est fermé durant les vacances scolaires. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés d'une année sur l'autre.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès est soumis à l'achat d'une carte à l'association vous permettant, ainsi qu'à votre enfant, de bénéficier de **10 séances** au Petit Dôme. Le montant de cette carte (**25 euros**, soit **2,50 euros / enfant / matinée**) est fixé à l'année et peut être soumis à modification sur décision du bureau. Son montant, une fois versé, ne peut être restitué.

Un paiement à la séance est également proposé dont le montant pour chaque matinée est de **3 euros** par enfant.

Pour les activités du vendredi :

un paiement supplémentaire en sus de l'entrée est demandé (**1 euro par activité** -achat à l'unité- ou bien l'achat d'une carte "activités" de **4 euros pour 5 séances** d'activités), afin de financer l'achat de matériel.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants et de la demande croissante de participation aux activités du vendredi, nous avons dû préciser l'organisation de cette matinée et lui donner un cadre beaucoup plus structuré pour en conserver la qualité :

Le nombre d'enfants participant à l'activité est limité à **huit**.

L'inscription est indispensable pour pouvoir participer à l'activité.

Les inscriptions se font **essentiellement sur place ou à défaut ou via le mail du Petit Dôme : lepetitdome@free.fr**.

Certaines activités pourront être dédiées plus particulièrement à une tranche d'âge spécifique. Nous en informons les adultes sur le panneau d'inscription.

En cas de désistement, nous demandons aux adultes d'en informer le **Petit Dôme au plus tard la veille à 18h00 via le mail du Petit Dôme : lepetitdome@free.fr** afin de nous permettre de pouvoir proposer la place à un autre enfant.

L'activité débute à **9h45 précises** et se termine une $\frac{1}{2}$ heure ou $\frac{3}{4}$ d'heure plus tard selon l'attention des enfants.

Les enfants non-inscrits à l'activité ne peuvent venir au Petit Dôme qu'à la fin de celle-ci, soit à partir de **10h30**.

Exception est faite aux frères et sœurs des enfants participant à l'activité.

Le programme des activités sur deux semaines est affiché, ce qui permet aux adultes et enfants de choisir l'atelier, en fonction de l'âge ou de l'intérêt de l'enfant pour tel ou tel type d'activités. Ces informations figurent également sur le site : lepetitdome.free.fr.

En cas de fréquentation élevée :

Le Petit Dôme se réserve le droit d'imposer une inscription aux activités du vendredi qu'une fois sur deux, et **dans la limite des 8 places disponibles** par séance afin de permettre au maximum d'enfants de participer aux activités.

Les enfants non-inscrits à l'activité ne peuvent venir qu'à la fin de celle-ci, soit à partir de **10h30**.

En cas d'affluence importante, le Petit Dôme se réserve la possibilité de ne plus accepter de nouveaux participants afin de maintenir la qualité d'accueil du lieu et la sécurité des personnes accueillies.

Le règlement intérieur doit être lu et signé. Une fois réglées ces formalités, l'accès est libre et volontaire.

Le Petit Dôme est ouvert à tous, quelle que soit la commune d'habitation.

LA PARTICIPATION AUX FRAIS

On invite les parents à participer aux frais de fonctionnement (café, thé, goûter, boissons ...).

Tout **don** fait à l'association, en espèces ou en nature, est accepté et utilisé pour l'achat de matériel servant uniquement au lieu d'accueil.

LA COTISATION

Toute personne adhérant au projet de l'association peut en devenir membre en cotisant à l'association.

Il est donc possible d'adhérer à l'association "**le Petit Dôme**" en tant que **membre actif ou membre bienfaiteur**.

- **Membre actif : 10 euros.**
- **Membre bienfaiteur : 30 euros ou plus.**

Le montant de l'adhésion est fixé à l'année et peut être modifié sur décision du bureau.

Si vous souhaitez adhérer au Petit Dôme, contactez le bureau et transmettez-lui vos coordonnées. Nous vous enverrons un bulletin d'adhésion.

LE FONCTIONNEMENT

L'accès étant libre, chacun peut venir et repartir quand il le souhaite, sans réservation préalable.

La présence d'un adulte familial et responsable de l'enfant est obligatoire tout le temps de l'accueil.

L'anonymat et la confidentialité sont assurés. Seuls seront inscrits sur un classeur : la date, le prénom de l'enfant, son âge, la commune où il habite, s'il vient pour la première fois, ainsi que le lien qui l'unit à l'adulte qui l'accompagne.

La salle est aménagée avec du matériel ludique dont l'utilisation est totalement libre. L'accueil se fait exclusivement dans cette salle. Il conviendra de ne pas déranger les activités qui se déroulent dans les autres salles.

L'équipe est constituée de deux psychologues, une éducatrice jeunes enfants et d'une psychomotricienne qui sont disponibles à tous et présentes dans un esprit d'accompagnement et d'écoute, afin de favoriser les échanges, et ce, dans un climat de convivialité qui doit être respecté par tous.

La psychomotricienne présente le vendredi organise une activité motrice ou manuelle.

LA RESPONSABILITÉ

- Pendant les accueils, l'adulte est responsable de la sécurité physique et affective des enfants qu'il accompagne. L'enfant ne peut en aucun cas être sous la responsabilité d'un autre parent présent ou d'une accueillante.
- Les personnes accueillies s'engagent à respecter les locaux, le matériel en veillant à ne pas les dégrader.
- Chacun veillera à maintenir l'espace de jeu praticable et accueillant pour les enfants.
- Elles s'engagent également avant leur départ à participer au rangement des lieux et du matériel après son utilisation.
- Nous demandons également respect, sympathie, politesse et tolérance mutuelle entre tous les adultes et enfants accueillis.

Le respect de tous ces principes est essentiel pour fréquenter le lieu d'accueil. Les accueillantes sont autorisées à exclure tout perturbateur.

- Ce lieu d'accueil est assimilé à un lieu public où chaque enfant est accompagné d'un adulte responsable de lui. Votre assurance "responsabilité civile" est nécessaire et suffit donc en cas d'accident.
- Les accueillantes ne peuvent être en aucun cas tenues pour responsables d'un éventuel accident survenu dans les locaux.
- Le local est assuré par la municipalité et l'association quant à elle est assurée par la Matmut.
- La responsabilité de l'association ne peut être mise en cause en cas de perte de vêtements et d'objets de valeur.

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

- Un vestiaire est situé dans le hall, juste avant l'entrée de la salle.
- Les toilettes sont situées à l'extérieur de la salle, et des pots pour les plus grands sont à votre disposition ainsi qu'un matelas à langer pour changer vos petits. Il est important de les laisser propres après chaque utilisation.

Par soucis d'hygiène, de propreté et de sécurité, nous vous remercions de respecter les points suivants :

- Les poussettes doivent être installées dans le hall, sans bloquer l'accès aux escaliers.
- Les chaussettes sont glissantes, aussi les enfants seront mieux en petits chaussons,
- Merci aux adultes de bien vouloir porter des chaussons ou des chaussettes, ainsi l'hygiène des tapis sera préservée ... surtout pour les tout-petits à quatre pattes,
- La salle étant grande, l'espace est aménagé et sépare les petits qui ne se déplacent pas, des grands qui marchent. Merci de veiller à ce que vos enfants respectent ces espaces afin d'éviter que les plus grands ne bousculent les plus jeunes,
- L'usage des téléphones portables est interdit dans l'enceinte des locaux.
- Enfin, il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

Au Petit Dôme, c'est un ensemble de petites choses qui font le bonheur de tous, mais le bonheur de tous n'est pas une petite chose !

LA GESTION

Ce lieu associatif est géré par l'association "Le Petit Dôme" (Association loi 1901).

Le siège social est au 16 rue de Marnes à VILLE D'AVRAY (92410)

Le bureau est constitué d'une présidente, d'une trésorière et d'une secrétaire.

*Merci de votre collaboration. Nous vous souhaitons d'agréables moments au Petit Dôme
Règlement édité le 7 mars 2003 et réactualisé le 01/09/2021*